



# FOYER CULTUREL ET SOCIAL ESSERT

Siège social : Mairie d'Essert Place de la Mairie 90850 ESSERT  
Présidente : Murielle GRUS 6 rue Henriette Schmidt 90850 ESSERT  
Site internet : [www.foyer-essert90.fr](http://www.foyer-essert90.fr)  
Courriel : [foyer.essert90@gmail.com](mailto:foyer.essert90@gmail.com)

## **PROTOCOLE COVID 19 - Reprise d'activités septembre 2021**

Chaque participant à une des activités du Foyer Culturel et Social d'Essert reconnaît avoir pris connaissance des règles d'accès dans les salles et des règles de vie liées à la pandémie de COVID 19 et s'engage à les respecter dans leur intégralité.

Il appartient aux responsables de chaque section de veiller à appliquer les règles ci-dessous et tenir – lors de chaque séance – le tableau des membres présents (Fiche d'émargement mensuelle).

Suite demande de la Préfecture, nous sommes soumis à PRÉSENTATION DU PASS SANITAIRE pour l'ensemble de nos activités. Un vérificateur sera désigné par activité afin de procéder aux contrôles mensuels des Pass Sanitaires ; les tests PCR devront être contrôlés fréquemment.

**Pour accéder à nos activités, vous devrez donc présenter à la personne chargée de la vérification, l'un de ces documents:** preuve d'une vaccination complète (Pass sanitaire papier ou sur smartphone), ou un test négatif RT-PCR ou antigénique (dont autotest sous la supervision d'un professionnel) de moins de 72 heures ou une preuve d'un rétablissement de contamination à la Covid-19.

En cas de contrôle par des autorités extérieures, munissez-vous d'une pièce d'identité avec photo (qui ne vous sera pas demandée par le vérificateur du Foyer.)

**Toute personne ne satisfaisant pas à ces conditions ne pourra participer aux activités du Foyer Essert et sera invitée à quitter la salle. Les responsables d'activités sont eux-mêmes soumis aux mêmes règles ; dans le cas contraire, nous nous verrions dans l'obligation d'annuler les activités concernées**

Les dispositions ci-dessus ne concernent pas les activités en extérieur telle LA MARCHÉ.

### **Autres règles sanitaires à respecter**

#### 1. Adopter les gestes barrières.

- Se laver très régulièrement les mains (Gel hydroalcoolique à disposition)
- Porter un masque sauf lors de la pratique sportive
- Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir
- Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter après utilisation (Sac poubelle)
- Saluer sans serrer la main ni embrasser

#### 2. Respecter la consigne de distanciation de 2m lors de la pratique sportive, si l'activité le permet, et de 1m minimum dans toute situation.

**Chacun s'engage à :** ne pas se rendre sur le lieu de son activité et prévenir le plus rapidement possible le responsable de l'activité...

- **Si une personne est en contact** étroit avec un cas de COVID 19 confirmé.
- **En cas de symptômes** tels que : de la toux, de la fièvre, des difficultés de respiration, des maux de tête et/ou de gorge, des courbatures, une grande fatigue, une perte de l'odorat et/ou du goût, une diarrhée.

#### 3. Tenue des lieux

- Désinfecter les surfaces et le matériel utilisés avant et après les activités.
- Ouvrir les portes pour assurer une bonne aération
- S'assurer du bon fonctionnement de l'alarme lors de la fermeture.